

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Marché de location et maintenance de fontaines à eau
d'un groupement d'achats d'organismes
Sécurité Sociale du Grand Est**

Appel d'offres ouvert passé selon les articles L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2, 1° du Code de la commande publique

Code CPV 65100000-4
(Distribution d'eau et services connexes)

Règlement de la Consultation (R.C.) commun à tous les lots

Marché N° PrA-GE-09

Date limite de réception des offres : **16 juin 2025 à 10 heures.** (cf. art. 3.2 RC).

REMARQUES LIMINAIRES

Au regard des différentes évolutions de la Sécurité Sociale et de ses conséquences, le présent marché est susceptible d'évoluer. Ainsi, le parc immobilier des organismes membres du groupement d'achats peut changer au cours du marché (achat, vente de sites extérieurs, réhabilitations, ...). Le groupement d'achats se réserve le droit de procéder aux ajustements du volume des prestations à réaliser, dans la limite des conditions prévues aux articles 2.2 et 2.5 du CCP. Ces modifications se feront conformément aux dispositions tarifaires mentionnées par le titulaire dans son offre.

Les cas de diminution se feront sans indemnité compensatrice.

ARTICLE 1 – OBJET, FORME ET DUREE DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la location, la maintenance préventive et curative du parc de fontaines à eau pour un groupement d'achats d'organismes de sécurité sociale du Grand Est, composé des organismes suivants :

Organismes membres	Lots
CPAM du Bas Rhin	Lot N°1 Location-maintenance de fontaines d'entreprise - Alsace
CPAM du Haut Rhin	
UIOSS du Haut Rhin	
CPAM de Meurthe et Moselle	Lot N°2 Location-maintenance et maintenance seule de fontaines d'entreprise - Lorraine
CPAM de la Meuse	
CPAM de la Moselle	
CPAM des Vosges	
UC-Centre Médecine Préventive	Lot N°3 Location-maintenance et maintenance seule de fontaines d'entreprise - Champagne-Ardenne
CPAM des Ardennes	
CPAM de l'Aube	
CPAM de la Marne	
URSSAF de la Marne	
CAF de la Marne	
CPAM de Haute Marne	
CAF de Haute-Marne	
UC-Centre Médecine Préventive	
UIOSS de la Marne	Lot N°4 Location-maintenance Fontaines de réfectoire

Le marché public est un accord-cadre mono-attributaire passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert définie par les articles L.2124-1, L.2121-2, R.2162-1 à R.2162-5, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il est régi par le CCAG fournitures courantes et services (FCS) en vigueur et le cahier des clauses particulières (CCP).

Le marché public est conclu pour une période ferme de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2025, ou à la date de réception de l'accusé de réception de la notification du marché si celle-ci est postérieure.

A l'issue de cette période initiale, le marché public est reconductible tacitement trois fois par périodes de 12 mois, sans que la durée totale du marché puisse excéder 48 mois.

La conclusion de bons de commandes passés sur la base de cet accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Ils peuvent être émis jusqu'à son terme, sans que leur durée d'exécution ne puisse excéder trois (3) mois calendaire au-delà de la date limite d'exécution de l'accord-cadre.

Le coordonnateur a la faculté de mettre fin au marché à chaque période de reconduction. Cette décision sera alors notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de trois (3) mois avant la date anniversaire du marché.

En cas de non-reconduction, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Le titulaire reste quant à lui tenu par son engagement pour la durée totale du marché, soit 48 mois maximum.

Tous les cas de résiliation du présent marché sont prévus à l'article 10 du CCP.

ARTICLE 2 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces ci-dessous :

- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes,
 - *Annexe 1 : Liste des référents du candidat pour le marché (pour chacun des lots),*
 - *Annexe 2 : Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF) et Devis Quantitatif Estimatif (DQE),*
 - *Annexe 3 : Recensement des équipements,*
- Le présent Règlement de la Consultation (RC),
- Le Mémoire Technique (MT),
- La liste des références du candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation, au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, la date d'envoi de la modification faisant foi. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Par ailleurs, lors de la consultation du dossier et avant la remise de l'offre, le candidat prendra soin de signaler au pouvoir adjudicateur, par écrit sur le profil acheteur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Meurthe et Moselle, accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, toute anomalie ou incohérence qui lui apparaîtrait dans l'exécution prévue.

En aucun cas, le titulaire ne pourra arguer des imprécisions, erreurs, omissions ou contradictions dans les documents du dossier de consultation pour justifier une demande de supplément lors de l'exécution du marché.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 – Pièces de la candidature

Le candidat devra produire les pièces suivantes :

- Les formulaires DC1, DC2, DC4 (*) dûment complétés, datés et signés en original. Ces formulaires sont disponibles sur le Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L 143.15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six (6) mois,
- Une liste de références en rapport avec l'objet de ce marché,
- Les attestations d'assurance en cours de validité, nécessaires à l'exercice de l'activité du candidat,
- Les copies des certifications du candidat,
- Le chiffre d'affaires des trois derniers exercices clos,
- Le nombre total de salariés,
- Les moyens techniques et organisationnels du candidat (méthodologie de travail, implantation géographique, flotte automobile, moyens de communications, vêtements de travail...),

(*) ATTENTION : les candidats veilleront à bien se procurer la dernière version en ligne des formulaires DC1, DC2 et DC4.

3.2 – Pièces de l'offre

L'offre contiendra obligatoirement les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement complété et signé par le candidat, et accompagné d'un RIB certifié conforme,
- Le bordereau des prix (annexe 2 du CCP) complété et signé par le candidat,
- L'annexe 1 du CCP : coordonnées du candidat, complétée par ce dernier,
- Le descriptif technique des modèles de fontaines (incluant la justification de la certification ACS ou équivalente, ou la conformité avec la norme NSF ou équivalente) et des bonbonnes proposés dans le cadre du marché,
- Le mémoire technique paraphé, complété et signé par le candidat.
Ce cadre de réponse technique permettra d'apprécier la valeur technique de la proposition du candidat et les moyens mis en œuvre en faveur du développement durable définis à l'article 4 du présent document.
- D'une manière générale, toute pièce que le candidat jugera nécessaire pour expliciter son offre.

A noter que sera apprécié le respect du formalisme du mémoire technique dans le cadre de la notation de l'offre.

Les offres devront être remises au plus tard pour le lundi 16 juin 2025 à 10h00.

Conformément à l'article R.2113-1 du code de la commande publique, les candidats pourront soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou la totalité des lots.
La totalité des lots pourra être attribuée à un seul et même candidat.

3.3 – Présentation de l'offre

La présente procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme **PLACE**.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, le candidat n'est pas dans l'obligation de s'identifier sur la plate-forme **PLACE** pour consulter et/ou retirer tout ou partie des documents et fichiers constituant le dossier de candidature.

Le candidat est prévenu qu'en cas de téléchargement anonyme, il renonce à recevoir directement par mails d'alertes les informations de modifications de la consultation.

C'est pourquoi il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement des pièces du dossier de consultation, ce qui lui permettra de s'assurer d'être tenu informé par voie électronique des éventuels éléments complémentaires intervenants avant le terme du délai de remise des plis.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à consulter le support en ligne/FAQ de PLACE, accessible depuis le site internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres dématérialisées doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :
" <https://www.marches-publics.gouv.fr>".

Le pouvoir adjudicateur de ce marché ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, etc..., directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de dématérialisation des procédures.

La transmission des plis sur un support physique électronique (Clé USB ou autre support matériel) n'est pas autorisée (seules sont autorisées les copies de sauvegarde). Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse postale du pouvoir adjudicateur, sous pli scellé et comporte impérativement la mention "copie de sauvegarde" en plus des mentions suivantes :

« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES »
« Marché de location et maintenance de fontaines à eau d'un groupement d'achats d'organismes de Sécurité Sociale du Grand Est »
Les coordonnées du soumissionnaire.

Recommandations sur le format de transmission

Les éléments relatifs à la candidature et à l'offre sont présentés sous forme de fichiers distincts, dont la dénomination – ou nom de fichier – permet clairement de déterminer, pour chaque fichier, s'il est relatif à la candidature ou à l'offre du candidat.

1 – Format des fichiers

Il est recommandé :

- De ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
- De ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- De faire en sorte que le lot de fichiers constituant l'offre ne soit pas trop volumineux. En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

2 – Nom des fichiers

Il est recommandé :

- D'éviter les caractères spéciaux tels que ; , / \ ° : * ? < (liste non exhaustive),
- De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore (« tiret du 8 »).

En cas d'utilisation d'un fichier zip et afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans ce fichier, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

3 – Lisibilité

Dans l'hypothèse où le candidat prévoit d'insérer dans sa transmission électronique, des documents non fournis par la CPAM de Meurthe et Moselle, ces documents doivent être scannés avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité (minimum 150 dpi).

3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.6 – Autres conditions de la consultation

- ⇒ Les variantes ne sont pas autorisées,
- ⇒ L'unité monétaire utilisée est l'euro,
- ⇒ Tous les documents produits par les candidats sont impérativement rédigés en langue française. Le cas échéant, les documents en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
- ⇒ Il n'est pas prévu de visite obligatoire.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pour avoir accès à la commande publique, le candidat ne doit pas être dans l'une des situations l'interdisant de soumissionner à un marché public (cf. DC 1 et DC 2).

Les candidatures seront analysées au regard de l'adéquation des capacités des entreprises à l'objet du marché.

Si les capacités économiques, financières, techniques ou professionnelles d'une candidature sont jugées insuffisantes pour assurer la bonne exécution du marché (sur la base des éléments demandés à l'article 3.1), les candidatures concernées seront déclarées irrecevables et les candidats éliminés.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues à l'article L.2152-7 du code de la commande publique. Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables au sens des articles R.2152-1 à R.2152-2 et L.2152-1 à L.2152-4 du code de la commande publique sont éliminées.

A la demande de l'acheteur, les offres irrégulières pourront être régularisées par le candidat dans le délai qui lui sera imparti, conformément à l'article R.2152-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères pondérés comme suit :

Critères de choix pour le lot N° 1		Coefficients de pondération
Critère 1 : Prix <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des prix renseignés au bordereau des prix (BP). Pour les tarifs figurant au BP, l'analyse se fera sur le montant total (addition de l'ensemble des prix pour le sous-critère, en prenant en compte la quantité d'équipements recensés à la date de publication du DCE), selon la formule ci-dessous :</i> <i>Note maximale X Prix de la meilleure offre</i> <i>Prix de l'offre analysée</i>		65 Points
Sous-critères	Prix forfaitaires	60 Points
	Prix hors forfaits :	
	Prix unitaire d'une bonbonne de 18,9 L (+/- 1 L) - (livraison incluse)	3 Points
	Analyse du ph (tarif pour une analyse sur 1 fontaine) à réaliser lors d'une intervention de maintenance préventive	2 Points
Critère 2 : Valeur technique <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des ressources et méthodes mises en place par le candidat pour optimiser l'exécution des prestations du marché (point 1 du mémoire technique)</i>		20 Points
Sous-critères	Systeme qualité : organisation, procédures et moyens mis en œuvre pour assurer une exécution des prestations conforme au cahier des charges et la continuité du service (gestion et remplacement du personnel en place, organisation pour optimiser les délais d'intervention, implantation géographique...)	10 Points
	Tracabilité et contrôle des prestations : procédures et outils proposés par le candidat, pour assurer la traçabilité et le contrôle des prestations (notamment la planification et le suivi des maintenances, afin d'éviter les retards)	10 Points
Critère 3 : Développement durable <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des moyens mis en œuvre par le candidat en faveur du développement durable, dans le cadre du marché (point 2 du mémoire technique)</i>		15 Points
Sous-critères	Dématérialisation des bons d'intervention, livrets d'entretien et autres documents liés au marché.	1 Point
	Dispositif de recyclage et d'élimination des déchets et emballages. Retraitement et réemploi des bonbonnes. <i>précisant notamment la méthode de gestion des déchets rationalisée (déchets graisseux, pièces en fin de vie, solvants, DEEE, batteries...) et la moins polluante possible (valorisation, recyclage, traçabilité...)</i>	6 Points
	Performance environnementale des équipements : Fontaines équipées d'un mode « économies d'énergie »	3 Points
	Performance environnementale des équipements : Utilisation d'un gaz réfrigérant d'origine naturelle sans impact sur l'environnement	3 Points
	Formation et/ou information éco-conduite des intervenants et autres actions en faveur du développement durable ayant un lien avec le marché	2 Points

Critères de choix pour les lots N° 2 et 3		Coefficients de pondération
Critère 1 : Prix <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des prix renseignés au bordereau des prix (BP). Pour les tarifs figurant au BP, l'analyse se fera sur le montant total (addition de l'ensemble des prix pour le sous-critère, en prenant en compte la quantité d'équipements recensés à la date de publication du DCE), selon la formule ci-dessous :</i> $\frac{\text{Note maximale} \times \text{Prix de la meilleure offre}}{\text{Prix de l'offre analysée}}$		65 Points
Sous-critères	Prix forfaitaires	60 Points
	Prix hors forfaits :	
	<i>Prix unitaire d'une bonbonne de 18,9 L (+/- 1 L) - (livraison incluse)</i>	2 Points
	<i>Analyse du ph (tarif pour une analyse sur 1 fontaine) à réaliser lors d'une intervention de maintenance préventive</i>	1 Point
	<i>Tarif de main d'œuvre horaire - maintenance curative ou déplacement de fontaines</i>	1 point
	<i>Coût forfaitaire de déplacement – maintenance curative ou déplacement de fontaines</i>	1 Point
Critère 2 : Valeur technique <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des ressources et méthodes mises en place par le candidat pour optimiser l'exécution des prestations du marché (point 1 du mémoire technique)</i>		20 Points
Sous-critères	Systeme qualité : organisation, procédures et moyens mis en œuvre pour assurer une exécution des prestations conforme au cahier des charges et la continuité du service (gestion et remplacement du personnel en place, organisation pour optimiser les délais d'intervention, implantation géographique...)	10 Points
	Tracabilité et contrôle des prestations : procédures et outils proposés par le candidat, pour assurer la traçabilité et le contrôle des prestations (notamment la planification et le suivi des maintenances, afin d'éviter les retards)	10 Points
Critère 3 : Développement durable <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des moyens mis en œuvre par le candidat en faveur du développement durable, dans le cadre du marché (point 2 du mémoire technique)</i>		15 Points
Sous-critères	Dématérialisation des bons d'intervention, livrets d'entretien et autres documents liés au marché.	1 Point
	Dispositif de recyclage et d'élimination des déchets et emballages. Retraitement et réemploi des bonbonnes. <i>précisant notamment la méthode de gestion des déchets rationalisée (déchets graisseux, pièces en fin de vie, solvants, DEEE, batteries...) et la moins polluante possible (valorisation, recyclage, traçabilité...)</i>	6 Points
	Performance environnementale des équipements : Fontaines équipées d'un mode « économies d'énergie »	3 Points
	Performance environnementale des équipements : Utilisation d'un gaz réfrigérant d'origine naturelle sans impact sur l'environnement	3 Points
	Formation et/ou information éco-conduite des intervenants et autres actions en faveur du développement durable ayant un lien avec le marché	2 Points

Critères de choix pour le lot N° 4		Coefficients de pondération
Critère 1 : Prix <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des prix renseignés au bordereau des prix (BP). Pour les tarifs figurant au BP, l'analyse se fera sur le montant total (addition de l'ensemble des prix pour le sous-critère, en prenant en compte la quantité d'équipements recensés à la date de publication du DCE), selon la formule ci-dessous :</i> $\frac{\text{Note maximale} \times \text{Prix de la meilleure offre}}{\text{Prix de l'offre analysée}}$		65 Points
Sous-critères	Prix forfaitaires	62 Points
	Prix hors forfaits :	
	<i>Analyse du ph (tarif pour une analyse sur 1 fontaine) à réaliser lors d'une intervention de maintenance préventive</i>	3 Points
Critère 2 : Valeur technique <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des ressources et méthodes mises en place par le candidat pour optimiser l'exécution des prestations du marché (point 1 du mémoire technique)</i>		20 Points
Sous-critères	Systeme qualité : organisation, procédures et moyens mis en œuvre pour assurer une exécution des prestations conforme au cahier des charges et la continuité du service (gestion et remplacement du personnel en place, organisation pour optimiser les délais d'intervention, implantation...)	10 Points
	Traçabilité et contrôle des prestations : procédures et outils proposés par le candidat, pour assurer la traçabilité et le contrôle des prestations (notamment la planification et le suivi des maintenances, afin d'éviter les retards, implantation...)	10 Points
Critère 3 : Développement durable <i>Pour chaque lot, il sera tenu compte des moyens mis en œuvre par le candidat en faveur du développement durable, dans le cadre du marché (point 2 du mémoire technique)</i>		15 Points
Sous-critères	Dématérialisation des bons d'intervention, livrets d'entretien et autres documents liés au marché.	1 Point
	Dispositif de recyclage et d'élimination des déchets et emballages, précisant notamment la méthode de gestion des déchets rationalisée (déchets graisseux, pièces en fin de vie, solvants, DEEE, batteries...) et la moins polluante possible (valorisation, recyclage, traçabilité...)	6 Points
	Performance environnementale des équipements : Fontaines équipées d'un mode « économies d'énergie »	3 Points
	Performance environnementale des équipements : Utilisation d'un gaz réfrigérant d'origine naturelle sans impact sur l'environnement	3 Points
	Formation et/ou information éco-conduite des intervenants et autres actions en faveur du développement durable ayant un lien avec le marché	2 Points

Le candidat au présent marché prendra bien soin de compléter le cadre du mémoire technique pour répondre aux critères 2 et 3 du jugement de l'offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de saisie, de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, celui-ci sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

Pour chaque lot, le candidat qui obtient la meilleure note (sur 100), sur l'ensemble des critères exposés ci-dessus, est considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, et se verra attribuer le lot considéré.

En application des articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Pouvoir Adjudicateur.

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent adresser des questions écrites, **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres** sur le profil acheteur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Meurthe et Moselle, accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les questions seront obligatoirement posées via cette plateforme de dématérialisation.

Ces questions feront l'objet de réponses écrites envoyées via le profil acheteur de la CPAM de Meurthe et Moselle à tous les candidats ayant retiré le dossier avec identification, **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres**.